



Maisons-Alfort, le 10 novembre 2005

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif au guide de bonnes pratiques d'hygiène et d'application HACCP concernant « le portage des repas à domicile »

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Par courrier reçu le 31 mars 2005, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 29 mars 2005 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'avis relatif à un guide de bonnes pratiques d'hygiène et d'application HACCP concernant "Le portage de repas à domicile".

Après consultation du comité d'experts spécialisé "Microbiologie", réuni le 27 septembre 2005, l'Afssa rend l'avis suivant :

Considérant que ce guide présente avec clarté les principes généraux, le champ d'application et les enjeux des bonnes pratiques d'hygiène dans le contexte du portage de repas à domicile de particuliers ;

Considérant cependant que ce guide notifie, à juste titre, l'importance de maîtriser les paramètres température et temps mais qu'il ne présente pas de :

- méthodologie(s) précise(s) de surveillance ;
- limite(s) précise(s) et mesurable(s) de non-acceptabilité du repas porté à domicile ;
- procédure(s) permettant, suite à une non-conformité, d'assurer *in fine* la livraison d'un repas au consommateur généralement en situation de dépendance ;

Considérant que ce guide identifie trois filières de portage, à savoir :

- la liaison chaude,
- la liaison froide avec véhicule isotherme,
- la liaison froide avec véhicule réfrigéré,

mais qu'il ne présente pas de plan de maîtrise précis et individualisé pour chaque filière ;

Considérant que le niveau d'hygiène requis pour le personnel, tel qu'il est décrit dans le chapitre VIII de l'annexe II du règlement (CE) n°852/2004, n'est pas totalement en accord avec le niveau d'exigence requis dans la fiche de bonne pratique 2 ;

Considérant, en conséquence, que ce guide de bonne pratique d'hygiène ne répond pas intégralement aux exigences du règlement (CE) n°852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires et qu'il manque de précisions et de recommandations pratiques pour étayer les mesures de maîtrise proposées ;

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis défavorable à la version actuelle du projet de guide de bonnes pratiques d'hygiène et d'application HACCP concernant "le portage de repas à domicile". Cependant, une version révisée de ce document, tenant compte des remarques émises lors de l'évaluation du dossier, pourra être présentée ultérieurement auprès de l'Agence.

La Directrice générale de l'Agence française
de sécurité sanitaire des aliments

Pascale BRIAND